



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Parents d'eleves

Question écrite n° 38557

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur la necessite de renforcer l'information et les conseils pedagogiques a l'intention des parents d'eleves. La decouverte du langage et l'apprentissage de la lecture ne sont pas les missions de l'ecole seulement : il est prouve que la motivation des parents est determinante. Aussi parait-il essentiel que des recommandations simples soient mises a la disposition des parents aux etapes importantes de la vie de l'enfant (entree en maternelle, entree en primaire, entree au college ainsi qu'au lycee). Ces dernieres pourraient prendre la forme de documents ecrits ou audiovisuels. Il lui demande l'avis du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

L'information et la participation des parents d'eleves, membres de la communaute educative, a la vie des etablissements scolaires est une des preoccupations du ministere de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. C'est pourquoi, des mesures ont ete prises afin de renforcer l'information et la communication avec les familles pour qu'elles puissent assurer le suivi regulier de la scolarite de leurs enfants, facteur de reussite sociale. Dans les nouveaux programmes de l'ecole primaire (arrete du 22 fevrier 1995) il est clairement indique que « l'ecole maternelle est ouverte aux familles et entretient avec elles des relations de confiance ». La presentation des programmes de l'ecole primaire est faite aux parents par les enseignants lors de la rentree scolaire. Ces reunions sont l'occasion de preciser le type d'aide que la famille peut apporter a son enfant. La mise en oeuvre du suivi du plan national de developpement des bibliotheques centre de documentation, permet de soutenir l'ensemble des demarches visant a developper le gout pour la lecture, a ameliorer la bonne maitrise de la langue francaise orale et ecrite. Les bibliotheques centre de documentation sont un lieu de rencontres entre parents, eleves et enseignants dans un environnement ecrit particulierement riche, et preparent les eleves a la recherche documentaire et a l'acquisition de methodes de travail autonomes. Dans le second degre, les etablissements sont invites a developper des actions d'information aupres des parents qui peuvent recouvrir des formes diverses : brochure, accueil individuel ou collectif des familles lors de l'entree des eleves au college, reunions parents-enseignants au cours desquelles sont exposes les objectifs cognitifs et methodologiques des apprentissages au college. Par ailleurs, l'evaluation nationale realisee aupres des eleves de 6e donne obligatoirement lieu a la communication et a l'analyse des resultats lors de reunions avec les parents. Enfin, dans le cadre du plan de prevention de la violence a l'ecole, il a ete decide de mettre l'accent sur le renforcement du dialogue entre les etablissements scolaires et les parents, particulierement dans les quartiers difficiles, dont les modalites de mise en oeuvre sont precisees dans la circulaire no 96-117 du 2 avril 1996 parue au BOEN no 23. Ainsi, des cette rentree, chaque etablissement doit organiser une « preentree » des parents d'eleves de la classe de 6e. Par ailleurs, il est recommande de realiser et de diffuser un « guide du parent d'eleve » portant sur le fonctionnement, les filieres de formation de l'etablissement et sur les exigences scolaires, et de privilegier les entretiens individuels, comme mode de communication et de dialogue, par-dela les actions deja developpees par les etablissements scolaires. Il est rappele, en dernier lieu, que les etablissements scolaires doivent s'attacher a faire vivre les instances participatives dans lesquelles siegent les parents et a associer les familles aux actions educatives afin de developper le sentiment d'appartenance des parents a la communaute educative.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38557

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 1996, page 2415

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5401